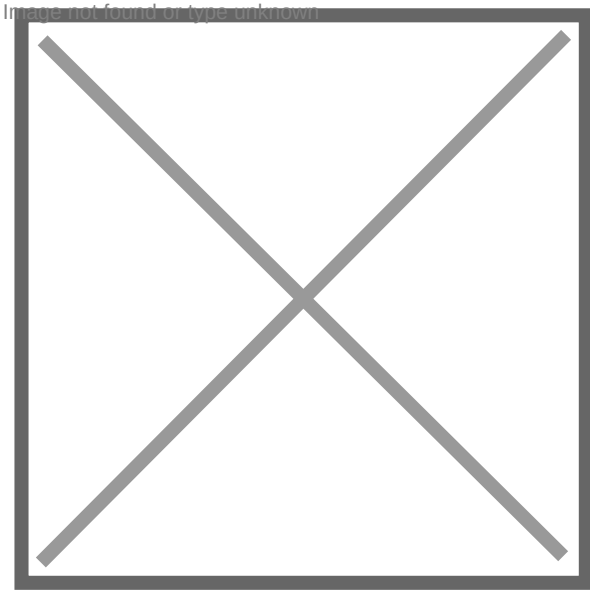




Comment peut-il voir sa fille ?

Par **nanou**, le **27/10/2010** à **21:44**

Bonjour,
je voulais savoir comment ca se passe quand un couple marié avec une fille de 1 an est en demande de divorce et que la femme a quittée le domicile conjuguale ac leur fille dans un autre departement et qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour que le mari ne puisse pas voir sa fille ?

Par **anthinea40**, le **27/10/2010** à **22:23**

Si elle a quitte le domicile conjugal il y a une plaonte possible pour abandon du domicile conjugal possible et cela peut peser dans le choix du jaf pour la garde . seulement legalement tant qu'il n'y a pas de jugement du juge aux affaires familiale la mere a autant de droit que le pere et peut tout a son aise empecher le contact avec l'enfanyt mais ca aussi ca peut peser dans la balance pourt la garde : l'enfant est coupe de son pere enleve a son departement donc a ses reperes